



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Juin 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 20

Votants : 24

A 18 h30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

17 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

Mme Françoise CHEROUTE a donné procuration à Mme Virginie ARTERO

Mme Roxane TIBALDI a donné procuration à M. Julien BONINO

Mme Stéphanie COLENO a donné procuration à Mme Ghislaine GUY

Mme Marie DUCHER a donné procuration à M. Dimitri FARRO

Absents sans pouvoir : Armelle ANDRIES _ Emmanuel SAMBAIN

Secrétaire de séance : Ghislaine GUY

Objet de la délibération : Création d'emploi non permanent.

2024_39_SG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.313-1 qui permet de recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines du 13 juin 2024 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire, à compter du 1/07/2024 de prévoir un agent d'entretien polyvalent pour l'entretien de sites supplémentaires tels que la Maison de Pays, Police Municipale, et prendre en compte de nouvelles fréquentations de sites comme l'utilisation des écoles par le centre aéré du SIVU ou bien l'augmentation de fréquentation de certains sites.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366 du grade de recrutement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**Unanimité** de ses membres,

Crée 1 emploi non permanent, à temps complet d'agent d'entretien polyvalent, à compter du 1/07/2024, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, relevant du grade d'adjoint technique de la catégorie hiérarchique C ;

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vote pour : 24

Vote contre : /

Abstention : /

Hélène GENTE
Maire de Mallemort

